

UCCLE

# Une villa menacée par un projet immo

## Un comité se mobilise pour protéger une maison avenue Churchill et contre un nouvel immeuble

**L**a villa Puy Fleury est l'une des villas restantes de l'avenue Churchill, à Uccle. Mais son existence pourrait être menacée. Un architecte a pour projet de ne garder que la façade de la maison et de construire derrière et au dessus un immeuble de standing. Le comité de quartier concerné se mobilise depuis mi-mars et a déjà recolté près de 800 signatures en ligne.

Voilà un projet immobilier qui fait grincer des dents. L'architecte Marc Corbiau souhaite réaménager le 228 avenue Winston Churchill, à Uccle. À cet emplacement se trouve actuellement la villa Puy Fleury, qui fait partie des quelques villas qui subsistent sur cette artère. L'architecte compte garder la façade de la maison, qui date de 1923, sur une « tranche » de plusieurs mètres, pour ensuite y accoler, derrière, un immeuble moderne qui accueillera des appartements de standing. L'immeuble dépassera la villa en hauteur.

Le comité de quartier Longchamp-Messidor, dès qu'il a été alerté de ce projet au début du mois de mars, a décidé de se charger du dossier et de lancer une pétition. La version en ligne, sur le site change.org, dit « non à la démolition du Puy Fleury, non à la façadisation de Bruxelles ». Elle a déjà recueilli près de 800 signatures depuis deux semaines. Une importante mobilisation. « J'ai envoyé la pétition officiellement à la commune et à la Région », explique Anita Nys, du comité Longchamp-Messidor. « La commune a apparemment reçu beaucoup de courriers à ce sujet. Beaucoup de personnes se mobilisent. »

Le comité craint que ce projet n'entraîne la disparition de la villa. « La façade ne va pas rester, elle risquerait de s'effondrer », fait observer Anita Nys. Le comité de quartier estime de toute manière que, façade conservée ou pas, l'immeuble dénaturerait les alentours de la villa. « Un projet affreux », ajoute encore Anita Nys. « Rien ne justifie la disparition d'une villa qui fait partie du patrimoine architectural de Bruxelles. » La villa du Puy Fleury n'est pas classée. Par deux fois, le quartier a demandé son classement, mais la Région n'a pas tranché dans les délais. Le comité de quartier compte demander une troisième

**On garderait une « tranche » de villa en façade avec un immeuble neuf**

fois son classement, ainsi que le classement du magnolia devant le bâtiment.

Du côté de la commune d'Uccle, on attend la commission de concertation, qui se tiendra à la fin du mois d'avril. « C'est un dossier difficile en tous points », concède Marc Cools, échevin de l'urbanisme (MR). « La villa est déjà entre deux grands pignons aveugles, des immeubles qui font neuf étages », ajoute l'élu, qui assure que la commune écoutera avec attention les arguments du porteur de projet comme ceux des riverains inquiets. Ceux-ci pensent réussir à faire arrêter le projet. ●

MARIE HAMONEAU

Le 228 avenue Winston Churchill à Uccle



La villa du Puy Fleury aujourd'hui

La villa du Puy Fleury a été construite en 1923 dans un style cottage par l'architecte belge Emile Missu. Elle n'est pas classée à ce jour. À l'intérieur, les décors de marbre sont encore en état. Le bâtiment est actuellement utilisé comme bureaux. Elle fait partie de la quinzaine de villas qui persiste sur la longue avenue Churchill. Devant, côté rue, un grand magnolia. Le comité de quartier cherche lui aussi à le faire classer. ● © Damien Caumiant



Le projet immobilier

L'architecte Marc Corbiau a proposé un projet d'immeuble original à la place de la villa du Puy Fleury. Il compte garder la façade de la villa, sur une « tranche » de plusieurs mètres. Derrière cette façade, un nouvel immeuble, qui prévoit 19 appartements de standing. L'immeuble sera plus haut que la villa et donc en dépassera. La villa est déjà aujourd'hui entourée de deux immeubles. La période d'enquête publique vient de se clôturer et la commission de concertation va se tenir fin avril. ● © DR

MOBILITÉ

# Stib : 30 p.-v. pour GSM au volant

En 2015, 30 procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de chauffeurs de bus de la Stib pour infraction à l'article 8.4 du code de la route, qui stipule que « sauf si son véhicule est à l'arrêt ou bien en stationnement, le conducteur ne peut faire usage d'un téléphone portable en le tenant en main ». C'est ce qui ressort d'une réponse

à une question parlementaire posée par Alain Destexhe (MR).

« La Stib réalise également des contrôles internes sur base de ses propres règlements, harmonisés pour les trois modes : bus, tram et métro. Tant l'usage du GSM que l'usage d'oreillettes sont formellement interdits. Si ces règles ne sont pas respectées un entretien est or-

ganisé avec le collaborateur et ce fait est repris dans son dossier personnel. Les récidives peuvent conduire à des sanctions plus lourdes », précise Pascal Smet (sp.a), ministre bruxellois des transports.

« Les nouveaux agents suivent une formation de base de 42 jours qui comprend notamment, outre un

cours de législation routière, un cours sur le règlement d'exploitation de la Stib, un cours de conduite défensive qui aborde les notions de temps de réaction, de temps et distances de freinage et l'influence de la qualité d'attention sur ces temps », conclut-il. ●

I. A. Un conducteur de tram filmé en 2014. © D.R.



22239500



La meilleure qualité

au prix le plus bas

www.lidl.be

**SEULEMENT LE SAMEDI 02/04**



**1+1 GRATUIT**

**4.89\***

Lenor Adoucissant

- almonds oils, fresh meadows, gentle touch ou moonlight harmony
- 5 cents par lavage
- 2 x 56 lavages

\*Offre valable aux jours mentionnés et jusqu'à épuisement du stock. Parce que les stocks sont limités dans chaque magasin, il est possible que certains articles soient épuisés prématurément. TVA et cotisation de recyclage comprises dans le prix. Les articles illustrés peuvent présenter des différences par rapport aux articles en magasin. Sous réserve d'erreurs typographiques. E.R. LIDL Belgium, Guldenasporenpark 90 blok J, 9820 Merelbeke.